

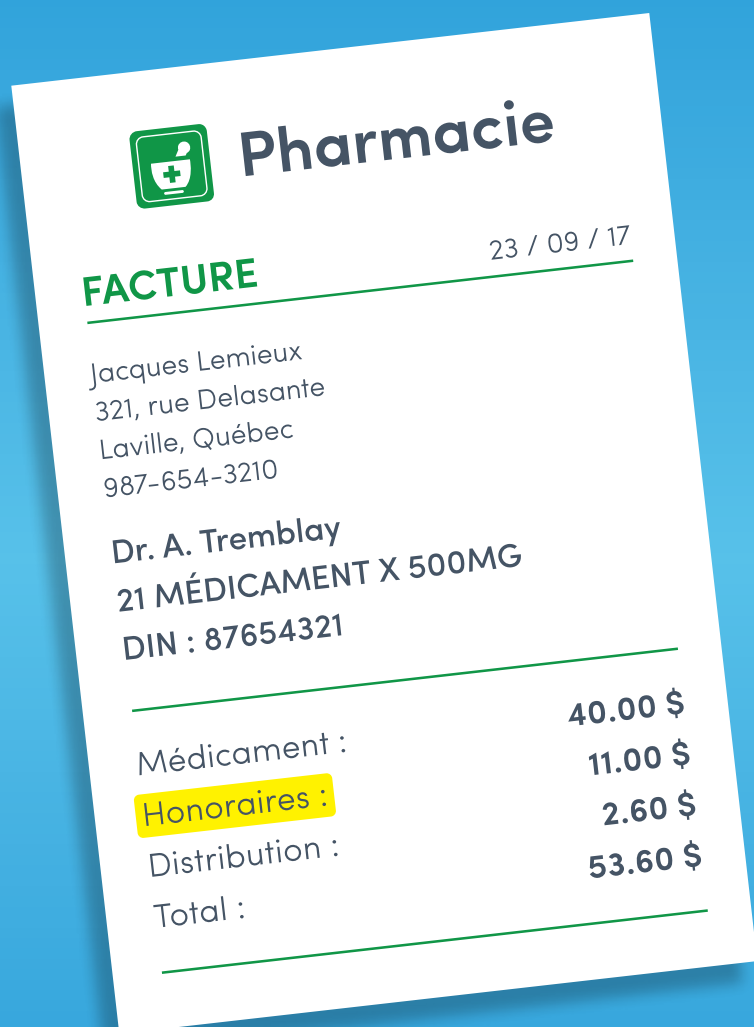


ma facture détaillée en pharmacie

À partir du 15 septembre 2017, vous aurez droit à plus de transparence sur votre facture de médicaments. Lors de votre prochaine visite en pharmacie, nous vous invitons à jeter un coup d'œil attentif sur votre nouvelle facture détaillée qui comprendra les données suivantes :

- Le prix de la molécule (médicament)
- Les honoraires du pharmacien
- La marge du distributeur

Une seule ligne variera d'une pharmacie à l'autre, soit les honoraires des pharmaciens.



Prix de la molécule

Le prix du médicament est fixé par le gouvernement



Honoraires du pharmacien

La seule variable qui change d'une pharmacie à l'autre



Marge du distributeur

Le prix du distributeur est fixé par le gouvernement à un maximum de 6,5 % du prix du médicament